

Revue de presse DEOF n°16 du 16 septembre 2021

ACTUALITES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

CLASSEMENTS

CLASSEMENT DE SHANGHAI 2021 : LA FRANCE A LA 3E POSITION MONDIALE

MESRI, publié le 15/08/2021.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid159284/classement-de-shanghai-2021-la-france-a-la-3e-position-mondiale.html>

« La ministre salue tout particulièrement la progression de l'Université Paris-Saclay qui passe de la 14e à la 13e place après s'être illustrée en mai dernier pour la deuxième année consécutive au 1er rang mondial pour les mathématiques. Sorbonne Université progresse de quatre places pour atteindre le 35e rang mondial. Paris Sciences et Lettres ainsi que l'Université de Paris se maintiennent respectivement dans le TOP 50 et le TOP 100 mondial. La ministre félicite également l'INSA Toulouse et Montpellier Business School pour leur entrée dans ce classement.

L'excellence des universités françaises et la force de leurs liens avec les organismes nationaux de recherche permet ainsi à la France de conserver sa 3e place mondiale derrière les Etats-Unis et le Royaume-Uni.

Au-delà du maintien de 30 établissements français dans le classement 2021, Frédérique Vidal se réjouit de voir la position des universités françaises renforcée au sein des classements internationaux. C'est un élément majeur de reconnaissance internationale de l'excellence et de l'attractivité de nos établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans une période dans laquelle notre pays n'a jamais eu autant besoin de ses scientifiques pour faire face aux défis globaux des prochaines années. [...]

LA FRANCE POURSUIT LA PROGRESSION DE SES UNIVERSITES AU NIVEAU INTERNATIONAL AVEC LE CLASSEMENT DU TIMES HIGHER EDUCATION 2022 (T.H.E.)

MESRI, publié le 02/09/2021.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid159368/la-france-poursuit-la-progression-de-ses-universites-au-niveau-international-avec-le-classement-du-t.h.e..html>

« Produit par la société T.E.S. Global Limited basée à Londres depuis 2004, ce classement porte sur la qualité et les missions dites "essentiels" des établissements d'enseignement supérieur. Plus de 1500 universités mondiales sont classées selon 13 indicateurs répartis en 5 catégories : l'enseignement (30%), la recherche (30%), le transfert de connaissances et l'influence de la recherche (30%), l'ouverture à l'international (7,5%) et l'innovation (2,5%).

Cette année, le classement T.H.E. comprend 39 établissements français, contre 41 au classement 2021. Cette différence s'explique essentiellement par la prise en compte des nouveaux modèles d'universités créés entre 2019 et 2020 dans le cadre de la politique de regroupement des établissements.

La ministre se réjouit ainsi de l'entrée au classement de l'Institut Polytechnique de Paris à la 95e place, de l'Université Paris-Saclay à la 117e place et de CY Cergy Paris Université dans le rang 601-800, qui se substituent respectivement à l'X, Telecom Paris, Telecom SudParis d'une part, à l'université Paris-Sud, CentraleSupélec et l'ENS Paris Saclay d'autre part et enfin à l'Université Cergy Pontoise.

La ministre félicite notamment l'Université PSL, première université française du classement, 12e européenne et 40e meilleure université mondiale - une position encore jamais obtenue par un établissement français dans THE.

La ministre note également avec intérêt les quatre entrées dans le classement : Arts et Métiers (801-1000), Université Polytechnique Hauts-de-France (1001-1200), Université de Pau (1201+) et Jean Moulin Université - Lyon 3 (1201+). Comme pour l'édition 2021, l'ensemble des régions métropolitaines est représenté.

La France se classe à la 7e place mondiale, gagnant ainsi une place, avec 17 établissements classés dans le TOP 500, 5 dans le TOP 200, 3 dans le TOP 100 et 1 dans le TOP 50. [...]

CLASSEMENT FT 2021 DES MEILLEURS MASTERS EN MANAGEMENT: LES ECOLES FRANÇAISES BRILLEN

Le Figaro, publié le 13/09/2021.

https://etudiant.lefigaro.fr/article/classement-ft-2021-des-meilleurs-masters-en-management-les-ecoles-francaises-brillent_5bc77952-1491-11ec-a64b-73826c14b7cb/

« Bonne nouvelle pour la première école de commerce au classement du Figaro Étudiant. Comme l'an dernier, HEC se voit décerner le prix du deuxième meilleur master en management (MiM) du monde, selon le dernier classement du Financial Times, publié dimanche 12 septembre 2021.

Pour établir la 17e édition de ce classement, le Financial Times a passé au crible 124 programmes MiM à temps plein. Le classement comporte 17 critères qui sont récoltés en deux fois. 7 critères sont informés par les anciens élèves (ceux qui ont été diplômés en 2018). Les 10 autres sont calculés à partir des données des écoles. En raison de la crise sanitaire, le total est sur 96 points - le poids du critère lié à l'expérience international ayant été réduit. Parmi les critères: le salaire moyen trois ans après la diplomation, la progression dans la carrière, le pourcentage de femmes au conseil consultatif de l'école, le nombre de professeurs et d'étudiants internationaux ou encore le nombre de langues requises à l'obtention du diplôme, hors langue anglaise. [...] »

Les 10 meilleurs master en management du <i>Financial Times</i>		
Les 10 meilleurs master en management - Financial Times 2021		
Rang	Institution	Pays
1	Université de St Gallen	Suisse
2	HEC Paris	France
3	Smurfit Dublin	Irlande
4	London Business School	RU
5	Erasmus University	Pays-Bas
6	Essec Business School	France
7	Escp Business School	France
8	Stockholm School of Economics	Suède
9	Imperial College	RU
10	Edhec Business School	France

CLASSEMENT DES VILLES ETUDIANTES 2021-2022 : TOULOUSE TOUJOURS EN TETE TALONNEE PAR LYON ET RENNES

MESRI, publié le 02/09/2021.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid159368/la-france-poursuit-la-progression-de-ses-universites-au-niveau-international-avec-le-classement-du-t.h.e..html>

« Pour la cinquième année consécutive, la ville rose maintient sa première place du classement des meilleures villes étudiantes 2021–2022. Elle est suivie de Lyon et Rennes qui sont deuxièmes ex-aequo. Les métropoles (plus de 40.000 étudiants) conservent leur avance dans le classement. Mais certaines grandes villes (entre 20.000 et 40.000 étudiants) sortent clairement du lot. C'est le cas de Poitiers qui prend la 12e place devant des métropoles comme Lille, Nancy ou encore Nice.

Comme l'an dernier, l'Etudiant passe au crible cinq familles de critères – attractivité, formation, vie étudiante, cadre de vie, emploi – qui comprennent 16 indicateurs pour établir le classement général des 43 meilleures villes étudiantes 2020–2021*.

Si tous nos indicateurs ont le même poids, il est possible de voir dans le détail des différences saillantes entre les différents types de villes. Les métropoles sont particulièrement attractives auprès des étudiants. Elles ont pour la plupart une offre de formations très dense et une taille suffisante pour accueillir des milliers d'étudiants. Par ailleurs, pour de nombreuses métropoles, l'évolution du nombre d'étudiants sur dix ans leur est clairement favorable.

Mais, quand on considère la part d'étudiants, les grandes villes tirent aussi leur épingle du jeu. Poitiers (grande ville) est première devant Rennes (métropole) et est suivie par deux grandes villes que sont Amiens et Angers. [...] »

UNIVERSITE INCLUSIVE

DEVENIR ETUDIANT : L'UNIVERSITE INCLUSIVE, MODE D'EMPLOI

The Conversation, publié le 13/09/2021.

<https://theconversation.com/devenir-etudiant-luniversite-inclusive-mode-demploi-163773>

« Depuis la loi du 22 juillet 2013, toutes les universités doivent mettre en place un accueil et un accompagnement dédiés aux jeunes souffrant de maladie chronique ou de handicap, sous la forme d'un schéma directeur pluriannuel. Elles ont donc, au minimum, un responsable identifié qui porte cette politique. Mais les écarts d'organisation sont importants d'un établissement à l'autre.

Bien que chaque université possède une structure (ou au moins un interlocuteur) dédiée à la compensation du handicap, la diversité du système universitaire complexifie l'harmonisation des ressources et protocoles. Et c'est là toute la difficulté pour les étudiants concernés, qui se retrouvent bien souvent perdus dans les démarches multiples à réaliser afin de bénéficier d'une aide et de compensations. [...]

Le passage du lycée à l'enseignement supérieur est complexe pour tout jeune adulte et d'autant plus difficile à gérer lorsque l'on est atteint d'une maladie chronique. Au lycée, Léa avait droit à des aménagements. Elle avait un PAI (Projet d'Accueil individualisé) qui listait les adaptations dont elle pouvait bénéficier pour compenser ses troubles de santé. Ce type de dispositif est protocolisé selon des directives nationales.

Le milieu du supérieur est quant à lui trop vaste pour s'accorder sur un seul type de politique handicap. Il répertorie un ensemble d'établissements pluriels avec des structures de rattachements diverses. Une base commune est exigée, mais chaque université et école du supérieur propose des aides inclusives spécifiques. Léa va devoir prendre connaissance, auprès d'un interlocuteur ou d'une structure d'accueil, des services existants et des démarches à effectuer. [...]

De manière générale, les aménagements proposés sont décidés en concertation avec l'étudiant ou l'étudiante pour qu'il ou elle soit au cœur de son accompagnement. Il ne faut pas trop tarder à entamer ses démarches, car on doit compter un certain délai pour que les compensations se concrétisent.

Dans la situation de Léa, la maladie est chronique et peut donc évoluer au cours de l'année et lui provoquer d'autres effets qui nécessiteront des aménagements supplémentaires. Dans ce cas, elle pourra réaliser un nouveau recours, car les aides sont évolutives au regard de la situation et de l'évènement de santé. [...]

L'un des écueils, d'ailleurs, est que beaucoup d'étudiants ne se sentent pas concernés quand ils entendent parler de « service handicap ». Or, la plupart des services universitaires étiquetés de la sorte ne sont pas réservés aux étudiants bénéficiant d'une reconnaissance de situation de handicap. Tout besoin spécifique (même ponctuel, dans le cas d'une fracture, par exemple) peut être accompagné par ces dispositifs. La maladie chronique est d'ailleurs catégorisée comme une situation de handicap par le milieu universitaire.

La grande hétérogénéité du système de l'enseignement supérieur impose aux étudiants présentant des besoins particuliers une autonomie dans les démarches à réaliser. S'il existe, comme nous l'avons vu, toute une palette de dispositifs, ceux-ci demeurent trop souvent méconnus.

Pour les lycéens présentant des besoins éducatifs particuliers qui liraient cet article, il est bon de rappeler qu'il est important de prendre connaissance des dispositifs existants dans les écoles des filières qui les intéressent, le plus tôt possible. Nombreux sont les étudiants que j'ai interrogés qui se sont interdits des formations, pensant qu'elles ne leur étaient pas accessibles.

Des réformes visent à faciliter la transition entre l'enseignement secondaire et tertiaire. Des rapprochements existent entre le lycée et l'enseignement supérieur, notamment les évènements de type « portes ouvertes » organisés par les universités. Toutefois, ceux-ci n'évoquent pas suffisamment les dispositifs d'aide liés aux handicaps. La recherche d'informations ciblées sur les compensations existantes nécessite un investissement personnel de la part des lycéens concernés. »

ACTUALITES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

EGALITE FILLES-GARÇONS

LE JOUR OU UNE FEMME DEVENAIT TITULAIRE DU BACCALAUREAT

France Info, publié le 16/08/2021.

https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/on-ne-pouvait-pas-le-rater/on-ne-pouvait-pas-le-rater-le-jour-ou-une-femme-devenait-titulaire-du-baccalaureat_4703811.html#xtor=RSS-3-%5Bsociete/droitsdesfemmes%5D

« Le 16 août 1861, à sept heures du matin, des curieux, et quelques curieuses, se massent à l'entrée de la faculté de lettres, place des Terreaux à Lyon, pour y voir entrer une institutrice de 37 ans. Celle-ci est alors conduite dans une pièce à part. Pas question que Julie-Victoire Daubié, première femme à passer le baccalauréat, soit mélangée aux autres candidats. [...]

Julie-Victoire Daubié, au lendemain de l'épreuve, obtient son bachot, qui est à l'époque le premier niveau universitaire. Résultats : six boules rouges, trois boules blanches et une boule noire. Rouges, ce sont les "avis favorables", blanches les "ne se prononcent pas", noire "les avis défavorables". C'est ainsi que les examinateurs se prononçaient à l'époque.

Champagne et fin de l'histoire ? Pas du tout. Le Jean-Michel Blanquer de 1861, Gustave Rouland, ministre de l'Instruction publique, refuse de signer le diplôme obtenu, parce que "cela ridiculiserait le ministère". Il le fera, contraint, forcé et sans doute bougon un an plus tard. [...]

Parce qu'elle a été journaliste économique aux travaux reconnus en France et aux États-Unis, parce qu'elle publia entre autres La femme pauvre au XIXe siècle, parce qu'elle fut une pionnière, il ne fallait pas rater Julie-Victoire Daubié présentant le bac le 16 août 1861. Pionnière, mais pas dans le sens d'une ruée vers l'or, où quand un prospecteur déniché un filon le lundi le monde entier déboule le mardi. Trente-et-un ans après le bac de Madame Daubié, en 1892, seules 10 femmes passaient l'épreuve. Quarante-huit ans après, en 1909, elles n'étaient que 100.»

LA MIXITE FILLES-GARÇONS A L'ECOLE, UNE REVOLUTION INACHEVEE

Le Monde, publié le 15 septembre 2021. (*article complet réservé aux abonnés*)

https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/09/15/la-mixite-filles-garcons-a-l-ecole-une-revolution-inachevee_6094695_3232.html

« Mélanger filles et garçons dans les mêmes classes, l'idée est devenue une évidence, un pilier de l'école républicaine pour garantir l'égalité. Cette conquête historique, consacrée dans l'enseignement secondaire par la réforme Haby, en 1975, s'est pourtant imposée sans grand fracas. Une démocratisation silencieuse, explorée depuis une vingtaine d'années par des chercheurs – et surtout des chercheuses – en sciences sociales, dont les travaux décrivent une révolution inachevée. [...]

Dès l'origine, l'instruction commune des garçons et des filles ne fait pas partie de l'idéal révolutionnaire de 1789, malgré les appels de Condorcet à la « réunion des deux sexes » sur les bancs de l'école. Si les filles doivent apprendre à « lire, écrire, compter » en vertu de l'égalité des citoyens, elles ont aussi à se préparer, selon un décret de 1793, « aux talents utiles dans le gouvernement d'une famille ».

L'inégalité de traitement dans les écoles va perdurer au XIXe siècle, y compris durant la Troisième République, où « demeure la croyance profonde de destins séparés pour les filles et les garçons », rapporte l'historienne Rebecca Rogers, autrice de La Mixité dans l'éducation. Enjeux passés et présents (ENS, 2004). Mais la pénurie de bâtiments et d'enseignants conduit très tôt à regrouper les élèves dans la même classe en primaire, un rideau faisant parfois office de cloison. Au cours du premier tiers du XIXe siècle, les écoles mixtes sont plus nombreuses que les écoles séparées. En 1933, quand la loi sur la « germination » permet une répartition des élèves du primaire par tranche d'âge plutôt que par sexe, elle est déjà souvent mise en œuvre dans les petites communes rurales. [...]

EGALITE

HAUT CONSEIL A L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU HCE 2019 - 2021

HCE, publié le 02/09/2021.

<https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/parite/actualites/article/rapport-d-activite-du-hce-2019-2021>

« Le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes publie le rapport d'activité de la mandature 2019-2021.

9 rapports, 3 avis, 18 vigilances égalité et 19 communiqués de presse ont permis de porter un regard expert sur les sujets d'actualités dans le domaine que ce soit en matière de parité et de quotas, d'égaconditionnalité dans l'attribution des aides publiques, de diplomatie féministe à la veille du Forum génération égalité ou de la présidence française de l'Union européenne ou encore de mise en place d'indicateurs de suivi des politiques de lutte contre les violences conjugales dans la continuité des actions mises en place à l'occasion du Grenelle des violences conjugales. »



Télécharger la publication :

https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hcefh_rapport_activite_2019-2021-publication.pdf

FORMATION - EMPLOI

FORMATION CONTINUE

QUI A PU SE FORMER DEPUIS LE COVID ?

Le Monde publié le 15/09/2021. (*article complet réservé aux abonnés*)

https://www.lemonde.fr/emploi/article/2021/09/15/qui-a-pu-se-former-depuis-le-covid_6094707_1698637.html

« Pendant la crise sanitaire, la formation continue, mais pas pour tout le monde. C'est ce que pointe le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq), qui prépare un grand bilan sur l'impact du Covid sur la formation professionnelle, coordonné par Ekaterina Melnik-Olive. L'étude intitulée « Impact de la crise sanitaire sur les mobilités, les projets, les aspirations professionnelles, les compétences et le travail » a été menée de mars 2020 à mai 2021 et aborde trois volets : « l'accès à la formation », « l'adaptation des parcours durant la crise » et « l'évolution des aspirations professionnelles ».

Les éléments chiffrés extraits du premier volet, qui viennent d'être transmis au ministère du travail et devraient prochainement être publiés, indiquent que les moyens déployés pour faire face à la situation exceptionnelle de télétravail généralisé et de chômage partiel massif n'ont pas réduit les inégalités d'accès à la formation.

Les salariés qui se sont formés pendant le Covid sont plutôt les diplômés : à 52 % de niveau bac + 2/3/4, contre 29 % seulement pour les sans diplôme ; à 48 % en emploi sur des professions intermédiaires contre 33 % pour les ouvriers ; et majoritairement (56 %) dans des grandes entreprises (2 000 et plus) contre environ un quart dans les sociétés de 10 à 49 salariés.

Durant la crise sanitaire, le dispositif FNE-Formation a été élargi de manière à permettre aux entreprises concernées par l'activité partielle de former leurs salariés. Dès avril 2020, le ministère du travail annonçait une mise à disposition massive des ressources pédagogiques en ligne pour favoriser la formation à distance.

Pourtant 60 % des salariés suivis par le Céreq n'ont bénéficié d'aucune formation pendant la crise, et les aides n'ont pas permis aux laissés-pour-compte de la formation professionnelle d'y accéder. « Les personnes qui ne s'étaient pas formées de 2014 à 2019 se retrouvent majoritairement parmi celles qui n'ont pas eu d'occasion de se former pendant la crise », indique le Céreq. Mais pas forcément pour les mêmes raisons.

Le désordre du Covid a jeté une ombre de plus sur le circuit de la formation professionnelle déjà très brumeux. Plus que les moyens, effectivement déployés, ce sont l'information, l'organisation et le contexte de crise sanitaire que les salariés ont désignés comme obstacles à la formation sur cette période. De nombreuses propositions ou demandes de formation n'ont pas abouti. Davantage pour les femmes (37 %) que pour les hommes (32 %) ; et plus pour les salariés diplômés (37 % des bac + 5, 41 % des bac + 2) que pour les non-diplômés (28 %). [...] »



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Experience
France™

*Découvrir la France

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne, 75014 Paris
1, allée Baco - BP 21509, 44015 Nantes